

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

---

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N° 440

présenté par  
M. Bompard, Mme Maximi et Mme Nosbé  
à l'amendement n° 79 de Mme K/Bidi

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter cet amendement par les mots :

« dans le délai de 3 mois et 15 jours à compter de la promulgation du présent texte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision.